Concours de VULGARISATION SCIENTIFIQUE 2023

NOUVELLE GAGNANTE

CATÉGORIE : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

ALÉNA 2.0 : Perdre le beurre et l'argent du beurre?

Maxime Plante, École de gestion

Le paradoxe est saisissant : les Canadiens boivent de moins en moins de lait (en baisse de 22% depuis 2010), pourtant les experts tablent sur une croissance de 11 % de la demande en lait d'ici 2027 en raison de l'engouement de la population pour le beurre, le yogourt et le fromage. Une bonne nouvelle pour nos producteurs laitiers? Pas tout à fait! Malgré ce que l'on pourrait croire, les producteurs canadiens ne bénéficieront pas de cette manne. Comment est-ce possible? La faute revient à l'ACÉUM, l'accord de libre-échange qui succède à l'ALÉNA, nous apprend une étude de deux chercheuses en droit de l'Université de Sherbrooke.

L'*Accord Canada–États-Unis–Mexique* (ACÉUM) vise à faciliter le libre-échange entre les trois pays en éliminant les obstacles au commerce. Le système canadien de gestion de l'offre laitière constituait l'une des principales pommes de discorde avec les États-Unis dans la négociation de l'ACÉUM, entré en vigueur en 2020.

ACÉUM et gestion de l'offre laitière : collision frontale en vue

Le système canadien de gestion de l'offre laitière repose sur trois piliers, soit (1) le contrôle de la production intérieure, ou « quotas » de production ; (2) la fixation d'un prix minimum ; et (3) le contrôle des importations, par l'imposition d'un surcoût allant jusqu'à 300% aux produits importés. Ensemble, ces mesures permettent de stabiliser les revenus des producteurs laitiers et les prix payés par les consommateurs.

La Pre Geneviève Dufour et la doctorante Michelle Hurdle, spécialisées en droit du commerce international, ont décortiqué les nouvelles obligations du Canada contractées dans le cadre de l'ACÉUM. Leur conclusion? Ces obligations « créent une brèche dans le système de gestion de l'offre » laitière. Cette brèche pourrait avoir des effets pervers importants sur les producteurs laitiers canadiens.

Petites modifications, grand impact : les nouvelles obligations du Canada

Le marché du lait se divise en deux filières : le lait de consommation, que nous trouvons dans nos frigos, et le lait de transformation. Ce dernier regroupe le lait destiné à la production de beurre, de fromage et de yogourt (partie grasse du lait) et le lait destiné à la production de poudre de lait écrémé et de préparation pour nourrissons (protéines laitières, lactose et minéraux, regroupés sous l'appellation « solides non gras »).

L'ACÉUM vient créer deux obligations particulièrement dommageables pour les producteurs laitiers canadiens. Le nouvel accord force le Canada à vendre ses solides non gras aux transformateurs laitiers à un prix plus élevé qu'auparavant, donc moins compétitif vis-à-vis des produits américains équivalents. La demande des transformateurs pour les produits canadiens pourrait par conséquent chuter considérablement.

Le nouvel accord fixe également un plafond aux exportations canadiennes de solides non gras ailleurs dans le monde. Cette obligation est exceptionnelle, car elle n'est pas conforme au droit du commerce international, nous rappellent les autrices de l'étude, puisqu'un accord de *libre*-échange ne devrait jamais avoir pour impact de limiter le commerce. Dans les faits, le Canada consent à limiter sa propre capacité de commercer avec le reste du monde afin de ne pas perdre l'accès au marché américain.

LE LAIT ET SES INGRÉDIENTS

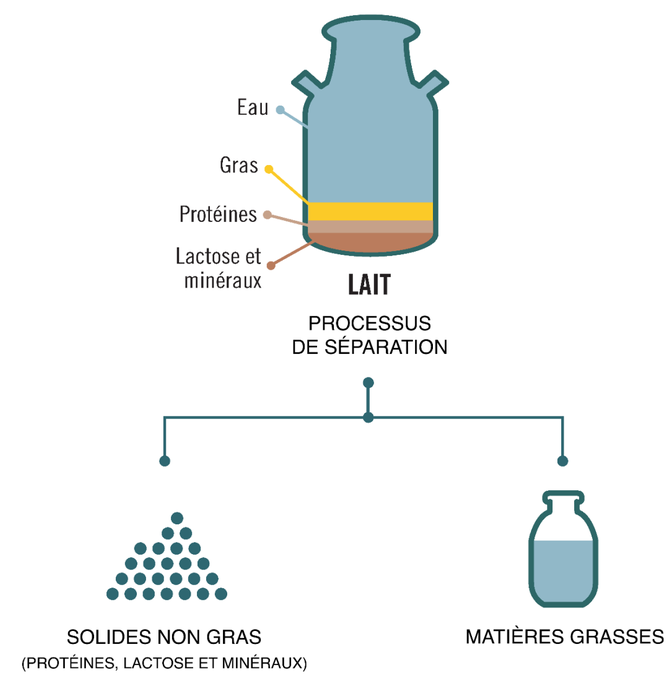

Source : adapté *de Les producteurs de lait du Québec*, Brochure « Importations d'ingrédients laitiers », 2016

Les producteurs canadiens sont donc dans une situation difficile : ils souhaiteraient hausser leur production de lait pour profiter de la croissance de la demande en beurre, en fromage et en yogourt, mais ils se retrouveraient alors avec un surplus considérable de solides non gras… qu'ils ne pourraient écouler sur les marchés internationaux en vertu du plafond d'exportation consenti par le Canada! Avec l'ACÉUM, les producteur laitiers canadiens risquent donc de perdre le beurre… et l'argent du beurre!

Consultez l'article scientifique

UdS Université de Sherbrooke